

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le neuf AOUT à 19 H 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Etaient présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés : M. COLY Vincent, M. RIMET Frédéric, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline (a donné pouvoir à M. VIOUT Rémy), M. BOURDIN Florian.

Mme BOLE-FEYSOT Isabelle a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 04.08.2021

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 15

Date d'affichage : 11.08.2021

N° 073/2021

OBJET : BUDGET PRINCIPAL, DECISION MODIFICATIVE N°1.

M. VIOUT Rémy expose qu'il convient de modifier le budget de la Commune, pour l'exercice 2021, pour les raisons suivantes :

- Ajustement des dépenses notamment du remboursement de taxe d'aménagement et du matériel informatique de l'école,
- Ajustement des recettes notamment subvention socle numérique,
- Modification des imputations des emprunts du SYANE,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de modifier le budget de la Commune, pour l'exercice 2021, ainsi qu'il suit :

<u>Section de fonctionnement - Dépenses :</u>	+ 4 650,00 €
Ch.-Art. 65-6574 - Subventions de fonctionnement	+ 10 000,00 €
Ch.-Art. 66-6688 - Autres	+ 702,98 €
Ch.-Art. 66-6615 - Intérêts des comptes courants	+ 1 600,00 €
Ch.-Art. 66-6618 - Intérêts des autres dettes	- 9 250,31 €
Ch.-Art. 66-66111 - Intérêts réglés à l'échéance	+ 8 420,36 €
Ch.-Art. 023-023 - Virement section investissement	- 6 823,03 €
<u>. Section de fonctionnement - Recettes :</u>	+ 4 650,00 €
Ch.-Art.70-70322 - Droits de stationnement	+ 4 650,00 €

. <u>Section d'investissement - Dépenses :</u>	+ 9 326,97 €
Ch.-Art. 10-10226 - Taxe d'aménagement	+ 6 359,00 €
Ch.-Art. 16-1678 - Autres emprunts et dettes	- 28 687,17 €
Ch.-Art. 16-168758 - Autres groupements	+ 28 687,17 €
Ch.-Art. 16-1641 - Emprunts en euros	- 0,68 €
Ch.-Art. 21-2183 - Matériel de bureau et informatique	+ 35 500,00 €
Ch.-Art. 23-2315 - Installation, matériel et outill.	- 32 531,35 €
. <u>Section d'investissement - Recettes :</u>	+ 9 326,97 €
Ch.-Art. 13-1321 - Etat et établissements nationaux	+ 16 150,00 €
Ch.-Art. 021-021- Virement section fonctionnement	- 6 823,03 €

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Isabelle ASNI-DUCHENE.